

La Métropole et le futur Rhône entérinent leur séparation de biens

Décentralisation. Le futur Rhône percevra, à vie, de la Métropole, une dotation annuelle de 75 millions d'euros.

Gérard Collomb, le président PS du Grand Lyon, et Danielle Chuzeville, la présidente UDI du conseil général, ont dévoilé ce jeudi les modalités financières de la mise en œuvre de la Métropole de Lyon et du futur département du Rhône. Une présentation qui faisait suite à la présentation, la veille, en conseil des ministres, de l'ordonnance qui fixe ces modalités.

Au cours de ces derniers mois une commission présidée par la présidente de la chambre régionale des comptes, Catherine de Kersauzon, a été mise en place pour évaluer dépenses et recettes revenant à chaque nouvelle collectivité.

Métropole de Lyon et nouveau Rhône

La Métropole est une nouvelle collectivité qui, sur l'actuel territoire du Grand Lyon, prendra en charge l'ensemble des compétences de l'actuel Département qui, lui, disparaîtra. La Métropole de Lyon comportera les 59 communes qui composent l'actuel Grand Lyon. C'est donc pour les Grands Lyonnais, un échelon administratif qui va disparaître. Le Rhône, de son côté, amputé des 59 communes du Grand Lyon, évoluera avec de nouveaux contours. La mise en œuvre est programmée pour le 1^{er} janvier 2015.

La tension sociale monte à 55 jours de l'arrivée de la Métropole

Environ 1500 agents du département et du Grand Lyon, 800 selon la préfecture, ont manifesté, jeudi, devant la Communauté urbaine pour préserver leurs acquis dans le cadre de la création de la nouvelle collectivité au 1^{er} janvier.

L'intersyndical rencontre Collomb ce vendredi

« Sur le temps de travail, il faut rappeler que rien n'a été acté par les organisations syndicales. Nous refusons de servir de caution à M. Collomb ».

Laurence Margerit, de la CGT

département, a donné le ton, face aux fonctionnaires massés. Toujours sur le temps de travail et l'allongement qui se profile, Pascal Bouchard, CFDT Grand Lyon, n'a pas mâché ses mots. « Quand Collomb a négocié le temps de travail en 2001, la délibération a été attaquée par l'association des Contrébuables du Lyonnais au prétexte que les 1 600 heures, n'étaient pas respectées et qu'on coûtait trop cher. Or Collomb a fait appel et a gagné. Alors quoi? Les 1 571 heures légales depuis 10 ans, ne le seraient plus ? ».

La charge ne s'est pas arrêtée là. « Refuser que le personnel coûte 20 millions d'euros supplémentaires en conser-

vant ses acquis, lorsque le musée des Confluences annoncé à 65 millions est aujourd'hui à 300, est inacceptable ».

Au final, démonstration de force réussie pour l'intersyndicale opposée à « l'harmonisation vers le bas des conditions de travail », qui a pu obtenir un rendez-vous avec Gérard Collomb, président du Grand Lyon ce vendredi à 18 heures.

La pression mise par les agents massés devant l'entrée du bâtiment barrée par des CRS, a pu aider. De son côté, le Grand Lyon a précisé dans un communiqué, que « le cadre légal définit aujourd'hui un temps de travail annuel de 1607



■ Un projet qui a été scellé à Lyon fin 2012, lors du sommet franco-italien par le président de la République. Archives Frédéric Chambert.

ment est défini par le « taux d'épargne net ». Au final, ce sont ainsi 75 millions d'euros qui seront versés par la Métropole au département du Rhône. Une rente annuelle et à vie qui ne devrait pas faire l'objet de réévaluations ultérieures.

65 % de la dette du département pour la Métropole

S'agissant des dettes de l'actuel département du Rhône, là encore, elle a été répartie en fonction de

encore être rendues pour par exemple envisager l'avenir des institutions liées au département à l'instar de l'Opac du Rhône.

Politiquement, c'est un satisfecit du côté des moteurs de ce projet : « Ce qui est essentiel, c'est l'accord local » a insisté Michel Mercier, vice-président du Département. Michel Mercier repris par Gérard Collomb qui a évoqué une évolution « historique ».

Geoffrey Mercier



■ Démonstration de force réussie pour l'intersyndicale qui refuse « une harmonisation vers le bas des conditions de travail ». Photo Maxence Ribes

heures. Il est donc incontournable que la future Métropole respecte ce temps de travail, et ne puisse faire moins», sachant que « sur cette base, certains aménagements sont proposées, afin de permettre aux agents de concilier vie de famille et vie professionnelle tout en

D. Menvielle